

1 - Réforme des rythmes scolaires - Point d'information

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Le projet de loi de refondation de l'école actuellement débattu au Parlement, prévoit notamment de donner la priorité à l'école primaire. La révision des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré s'inscrit dans ce cadre. L'allègement de la journée d'enseignement doit permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer ainsi à leur réussite, via une semaine scolaire plus équilibrée.

Que prévoit la réforme des rythmes scolaires ?

Le décret n° 2013-77 relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit que la semaine et la journée scolaires doivent être organisées selon les principes suivants :

- 24 h d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi, à savoir lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et le mercredi matin ;
- la durée de la journée d'enseignement ne peut dépasser 5 h 30, et le mercredi matin ne peut excéder 3 h 30. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30 ;
- les modalités d'organisation de la semaine ne peuvent avoir pour effet ni de réduire ou d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement ainsi que leur répartition sur l'année scolaire, ni de modifier le calendrier scolaire national.

Cela signifie pour les élèves un allègement de la journée d'enseignement (5 h 30 maximum au lieu de 6 h actuellement) et un allongement de l'année scolaire qui passe de 144 jours de classe à 180.

Pour les enseignants, le nombre annuel d'heures d'enseignement devant la classe (864 h) ne change pas mais il est réparti différemment. A cela s'ajoutent 108 h de service en partie utilisées pour des activités pédagogiques complémentaires (APC).

Ces APC qui se substituent à l'aide personnalisée, peuvent avoir trois objets :

- * l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage,
- * une aide au travail personnel,
- * une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

La réforme prévoit en effet, pour les villes qui le souhaitent, la mise en place d'un projet éducatif territorial. Cette démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux doit permettre de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Qui décide de l'organisation horaire et du calendrier?

Les propositions de réorganisation de la semaine sont à transmettre au DASEN par le conseil d'école ou par le Maire. Le DASEN se prononce sur les propositions reçues après avis du Maire et en s'assurant du respect des principes posés, de la cohérence avec le projet éducatif territorial, et de la compatibilité de la proposition avec l'intérêt du service.

Des dérogations sont possibles à condition d'avoir été argumentées concernant :

- la demi-journée : il peut être proposé de la positionner au samedi matin ;

- la date de mise en place : ce peut être à la rentrée 2014, auquel cas la demande doit être adressée au DASEN au plus tard pour le 31 mars 2013.

En cas de demande de dérogation sur le calendrier de mise en œuvre, le Maire doit saisir aussi le Conseil Général pour avis en matière d'organisation et de financement des transports scolaires. Cette demande vaut pour l'ensemble des écoles situées sur la commune.

Les enjeux pour Besançon

La réforme des rythmes, c'est l'occasion pour la Ville de Besançon de :

- définir un projet éducatif pour l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans, qui prenne en compte TOUS les temps de l'enfant (péri et extrascolaire),
- en particulier au niveau périscolaire, favoriser les apprentissages en s'appuyant sur le socle commun des connaissances, des compétences et de la culture pour élaborer des propositions d'actions poursuivant cet objectif,
- améliorer les conditions d'accueil des enfants pour donner à tous les meilleures chances de réussite et d'intégration dans la vie scolaire ;
- réorganiser la journée scolaire dans cette perspective avec un équilibre temps du travail, temps de la respiration, temps du jeu...

En première approche, les 4 journées scolaires pourraient être de 5 h 15 avec une pause méridienne de 2 h à 2 h 15 et la 9^{ème} demi journée de 3 h pour l'activité scolaire.

La durée des accueils matin, soir et études resterait a minima respectivement de 50 mn, 1 h et 1 h 15, comme c'est actuellement le cas, voire pourrait être étendue pour apporter un service éducatif complémentaire aux enfants de nos écoles. La question du mercredi ou du samedi matin sera soumise à une prochaine concertation

C'est une belle ambition qui ne saurait se réaliser de façon unilatérale ; elle implique une large concertation avec de nombreux partenaires dont :

- les parents d'élèves : les représentants des fédérations de parents d'élèves ont été rencontrés par Mme FELLMANN, Adjointe au Maire, et M. le Maire a prévu de rassembler prochainement tous les parents d'élèves élus des conseils d'école ;
- les conseils d'écoles : tous ont été invités à se saisir de cette question lors de leur 2^{ème} réunion de l'année scolaire 2012/2013 ; les premiers retours témoignent d'une demande de report à la rentrée 2014 ;
- les directrices et directeurs des écoles : Mme FELLMANN, Adjointe Déléguée, les a réunis ; ils ont ainsi été invités à faire part de leurs observations, remarques, et de leur opposition au projet tel que défini par le Ministère. Ils demandent un report à la rentrée 2014 ;
- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, car le DASEN statuera en définitive sur les horaires et le contenu du projet éducatif territorial ; des 1^{ère} rencontres ont eu lieu avec les IEN, l'objet étant de connaître les attentes de l'Education Nationale en la matière sur la question du projet éducatif;
- les institutionnels (musées, bibliothèques, lieux de spectacles...);
- les associations : mouvements d'éducation populaire, associations sportives, culturelles, artistiques, scientifiques...que M. le Maire a rencontrées avec Mme FELLMANN et les autres délégations concernées ;

- et évidemment les organisations syndicales des enseignants mais aussi celles des agents municipaux car le calendrier de travail des agents intervenant dans les écoles devra être modifié ; ce projet aura aussi des conséquences sur les agents en poste dans les services périscolaires dont le nombre pourra augmenter ainsi que sur l'organisation de la Direction Éducation dont le périmètre d'intervention va de fait être modifié. Françoise FELLMANN a déjà reçu certaines organisations, mais le travail ne fait que débiter.

Il y a lieu de noter également la nécessaire implication de certaines directions municipales dont les Sports, la Culture, la Vie des Quartiers...

M. le Maire a pour sa part organisé trois tables rondes qui ont rassemblé les organisations syndicales, l'ensemble des partenaires éducatifs et associatifs concernés par le projet et les parents d'élèves.

Ces rencontres et la qualité de ces échanges ont mis en exergue l'attente de tous ces partenaires et leur envie de participer à ce projet important pour les enfants de notre ville. La plupart de ceux qui se sont exprimés, ont souhaité que le temps nécessaire puisse y être consacré et ont sollicité une mise en œuvre en 2014.

En conséquence, Besançon appliquera la réforme des rythmes et son projet éducatif à la rentrée de septembre 2014.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

«M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à un point d'information sur les rythmes scolaires, je crois qu'il y a un diaporama qui devrait s'afficher. Je passerai la parole à Françoise FELLMANN. Vous savez que par rapport à ce débat nous avons organisé beaucoup de réunions avec Françoise FELLMANN et comme beaucoup de maires en France j'ai tenu à ce que nous puissions accompagner cette réforme des rythmes scolaires qui entraîne un nouvel aménagement du temps de travail. Je souhaite donc ce soir vous dire où nous en sommes. Je veux dire d'ailleurs à cette occasion que le débat au Conseil Municipal n'est pas une obligation, il s'agit de la décision du Maire et de la Municipalité mais j'ai tenu à ce que nous puissions cependant avoir un débat ici car il paraît important pour l'avenir de nos enfants ou petits-enfants.

Tout d'abord, que les choses soient claires et très claires, je suis très favorable à cette réforme qui est attendue de tous et depuis longtemps, pour répondre aux besoins d'allègement de la journée scolaire, 24 h de classe par semaine, 2 h d'aide spécialisée, des journées de 6 h de classe, une semaine de 4 journées, 144 jours d'école pour le primaire, voilà ce qu'il y avait auparavant. Ce rythme est inadapté aux jeunes enfants, différents rapports d'expertise, nationale et internationale, l'ont conclu. Aujourd'hui où en sommes-nous ? Le texte de Vincent PEILLON est à mon sens un progrès, grâce à la meilleure répartition des enseignements sur la semaine et sur la journée et les élèves en difficulté bénéficieront d'un suivi renforcé, d'activités scolaires et périscolaires qui seront articulées selon les horaires choisis qui resteront donc à déterminer. Comme beaucoup, je suis convaincu que cette réforme facilitera l'apprentissage de la réussite des élèves et qu'elle répond aux besoins des enfants en proposant 9 demi journées sur 5 jours avec un mercredi ou un samedi, cela n'est pas encore déterminé. Aujourd'hui nous devons dire si la réforme s'appliquera en 2013 ou 2014 mais le choix entre le mercredi ou le samedi fera l'objet d'un vaste débat. Je proposerai d'ailleurs que nous puissions engager une concertation à la prochaine rentrée, que nous puissions interroger l'ensemble des parents d'élèves pour avoir leur avis, sachant qu'aujourd'hui j'ai pu constater que les avis étaient très largement partagés.

Donc dès le départ j'ai participé à une concertation nationale, Françoise FELLMANN en a fait de même et j'ai même eu l'occasion, je l'ai déjà dit, de m'entretenir avec le Ministre lui-même sur ce sujet. Comme beaucoup de maires en France, avec Françoise FELLMANN nous avons voulu concerter et concerter largement. Françoise a commencé à concerter au mois d'octobre - novembre et nous avons eu une concertation accrue ces dernières semaines mais nous avons encore la semaine dernière rencontré plus de 200 parents représentant les parents d'élèves des écoles de Besançon.

Ce que je tiens à dire et qu'il est important de préciser, c'est que ce qui nous importe avant tout, c'est l'intérêt de l'enfant. Ce n'est pas de faire une réforme rapide qui ne prendrait pas suffisamment en compte, parce qu'elle serait mal préparée ou insuffisamment préparée, les besoins de l'enfant. Il faut que nous puissions regarder en détail comment nous allons élaborer des projets éducatifs territoriaux qui sont prévus par la loi, comment nous allons pouvoir réaménager les rythmes de travail, les rythmes de vie, comment nous allons pouvoir faire en sorte de ne pas mettre à mal la vie associative, les mouvements sportifs, l'éducation populaire, comment nous allons pouvoir trouver du personnel formé ou former du personnel, que nous ayons dans nos écoles du personnel venant de grandes associations d'éducation populaire, les PEP, les Francas, les CEMEA et autres, utiliser les animateurs sportifs et même, pourquoi pas, travailler avec des enseignants qui l'accepteraient. Voilà donc quelle est notre volonté. Au cours de cette concertation, j'ai remarqué qu'il y avait une majorité très forte pour dire que cette réforme était une excellente réforme, qu'il fallait la mettre en place. Par contre, pour beaucoup, cela paraissait très difficile d'avoir une réflexion de qualité pour la rentrée 2013. Je vous rappelle que pour la rentrée 2013 la concertation serait possible en avril, mai, juin et qu'ensuite effectivement il serait très difficile de pouvoir concerter pendant la période des vacances, même si je dois avouer qu'à l'origine j'étais, avec l'Adjointe chargée de l'éducation, chère Françoise FELLMANN, plutôt favorable à un démarrage immédiat en 2013. Aujourd'hui il apparaît que si nous voulons vraiment prendre en compte tous les tenants et les aboutissants de ce dossier qui est un vaste dossier, si nous voulons mettre quelque chose en place qui ne soit pas une garderie mais un vrai projet éducatif territorial, si nous voulons prendre en compte les besoins des familles, des parents, des nounous, de nos personnels, toutes les modifications de l'organisation des rythmes de vie que cela va entraîner, il nous paraît, me semble-t-il, préférable d'attendre la rentrée 2014, ce qui ne veut pas dire que c'est reculer pour mieux sauter. Non, ce n'est pas cela puisque de toute façon je l'avais déjà dit, même si la décision n'avait pas été prise, même si nous démarrons en 2014 nous allons commencer à travailler dès le mois d'avril, c'est-à-dire dans quelques jours, pour faire en sorte d'avoir un vrai projet éducatif, projet d'ailleurs que nous pourrions retrouver dans nos propositions municipales pour 2014. Donc il m'apparaît évident qu'aujourd'hui il y a une volonté de faire cette réforme, je le dis bien, qu'on ne se méprenne pas, cette réforme est une bonne réforme, elle est attendue, elle va dans le sens de l'intérêt de l'enfant mais il me paraît préférable de la mettre en place en 2014, c'est ce que nous avons donc décidé en Municipalité. Je vais maintenant passer la parole à Françoise FELLMANN pour qu'elle puisse faire le point et ensuite j'ouvrirai le débat.

Mme Françoise FELLMANN : Merci Monsieur le Maire. Quand on parle de la réforme des rythmes scolaires, il ne faut pas oublier que c'est inscrit dans le projet de loi sur la refondation de l'école. Je voulais juste rappeler quelques petits détails d'importance, que dans cette refondation on parle à nouveau de la création de l'école supérieure du professorat et de l'éducation, ce sont les anciennes IUFM. Je crois que c'est quelque chose de très fort justement par rapport à la formation des enseignants. On parle également de la scolarisation dès deux ans. C'est vrai que nous, à Besançon, c'est quelque chose qui nous intéresse mais pas dans n'importe quelles conditions et on travaille sur Planoise en particulier et peut-être sur Montrapon, sur un projet pour l'accueil des deux ans pour avoir plus de postes d'enseignants puisque sur 5 ans je crois qu'on vise à avoir plus de postes que de classes dans les écoles.

Comme le Maire l'a dit, nous avons concerté assez largement, j'ai eu des réunions avec mes collègues que je remercie d'ailleurs parce qu'ils ont été partants, je vais citer les principaux sans faire de classement. Je vais commencer par Abdel puisque c'est lui qui est le plus loin, au niveau de la vie des quartiers, évidemment Patrick par rapport au sport et Yves-Michel par rapport à la culture. Donc c'est vrai qu'avec ces trois services -quand je parle des Adjoints évidemment j'y associe les services- on a déjà beaucoup travaillé et on aura effectivement sur le projet éducatif quelques heures devant nous. On a également eu une table ronde avec M. le Maire et les syndicats, que ce soit les syndicats enseignants ou les syndicats de la Mairie car il ne faut pas oublier nos personnels communaux puisque, sur le terrain,

chaque jour c'est plus de 700 personnes qui travaillent pour les enfants. Nous avons également rencontré des associations de parents d'élèves : la FCPE, la PEP et l'APEL. Cette diapo montre la réunion de la semaine dernière avec M. le Maire c'était une rencontre avec tous les parents d'élèves élus dans les conseils d'écoles parce qu'on se rend compte qu'il y a des parents qui ne font pas partie d'associations et on avait le souhait de les entendre et de partager avec le plus de monde possible. Nous avons également rencontré Mme la D.A.S.E.N (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale). et M. le Recteur, M. le Préfet et tous les maires des secteurs, c'était là aussi une réunion très intéressante avec des échanges avec les maires des communes de l'Agglo et même plus large que l'Agglo. Quand on parle de concertation il faut donner les résultats et c'est vrai qu'au cours de la majorité des rencontres, à chaque fois les gens insistent sur une mise en application en 2014, en disant : en 2013 vous allez vous dépêcher, ça va être bâclé et ce ne sera pas une réussite. Par ailleurs, je le dis encore une fois, pour nous ce projet-là est un projet à destination des enfants. Nous souhaitons mettre les enfants au cœur de ce dispositif, c'est, je pense, quelque chose qu'il ne faudra pas perdre de vue au cours des mois prochains parce qu'on peut tous avoir des idées sur notre propre organisation, sur nos horaires mais il faudra surtout penser à ce qu'on fait par rapport aux enfants. Pour moi cette loi sur les rythmes scolaires c'est quelque chose d'important par rapport au projet éducatif territorial parce que grâce à ce projet on va pouvoir enfin se mettre autour d'une table avec les enseignants, les associations, avec nos personnels, etc. pour parler d'un vrai projet qui sera décliné au cours de la journée, du matin au soir en fonction des intervenants mais on parlera de la même chose. Je pense que c'est important parce que c'est la première fois qu'on a finalement cette chance de se retrouver tous ensemble sur un tel projet.

On a parlé donc de la date de mise en œuvre. Par rapport aux horaires, vous avez vu, il y a des choses qui s'affichent, la loi dit : pas plus de 5 h 30 de cours par jour, nous, nous partirions sur 5 h 15, nous aimerions une pause méridienne de 2 h à 2 h 15 pour la bonne raison que nous sommes en liaison chaude, c'est-à-dire que nos enfants sont servis à l'assiette, ça prend un petit peu plus de temps. On aimerait qu'ils aient du temps eux aussi entre 12 h et 14 h parce qu'on les fait beaucoup courir, on leur dit de se dépêcher dès qu'ils sortent de l'école jusqu'à ce qu'ils y retournent, donc ça serait l'occasion de les laisser déjeuner tranquillement et de leur proposer des activités ou de leur donner le temps pour prendre un livre, s'installer dans un coin, qu'ils en aient la possibilité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui parce qu'on doit toujours, toujours les occuper. Cette pause méridienne serait également intéressante pour les enfants de maternelle puisqu'après le repas et avec un changement par rapport au travail de nos propres équipes, c'est-à-dire des personnels ATSEM, on pourrait peut-être organiser une sieste dès 13 h. Voilà, je ne veux pas être trop longue non plus parce que je pense que c'est intéressant qu'on puisse échanger et qu'on puisse répondre à vos questions.

M. LE MAIRE : Merci. Une spécialiste, Mme ROPERS.

Mme Monique ROPERS : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je vois qu'avec Mme FELLMANN et tous les gens qui vous ont entouré vous avez beaucoup travaillé et vraiment je vous félicite. Je pense que si on avait donné la priorité à 2013 ça aurait été épouvantable et ce serait une pagaille assurée. Permettez-moi quand même quelques réflexions parce que j'ai enseigné 45 ans sur la Ville de Besançon et c'est vrai que des réformes j'en ai vu passer, passer, passer, et même j'en ai vu beaucoup trépasser. Alors ça m'ennuie de vous le dire mais je regarde avec beaucoup de scepticisme la réforme de M. PEILLON, quoiqu'elle ait sûrement des bonnes choses mais je trouve que la frénésie des réformes de l'école n'a pas cessé depuis 40 ans. Vous savez, je les ai vues ces réformes et plus on réforme plus le niveau baisse, plus la violence augmente. Les réformes souvent sont un échec ; elles ne servent qu'à donner bonne conscience aux politiques et à justifier l'existence et le discours des spécialistes de l'éducation. J'aimerais comprendre. Les classements internationaux soulignent la baisse constante du niveau de lecture notamment, de la compréhension de la langue de nos élèves. Les réformes n'y changent rien. Le plus amusant c'est que pour corriger les faiblesses des élèves, on leur propose de travailler moins. Et savez-vous qu'on s'enfoncé de plus en plus dans l'illettrisme quand même. On revient aux fondamentaux qui sont : lire, écrire et compter. Il faut savoir ça, il faut commencer à la petite école puisque maintenant on ne doit plus l'appeler l'école maternelle, maternelle n'a plus cours, il faut dire petite école, c'est un petit peu dommage quand même. Et c'est à partir de cet âge-là qu'il faut commencer le travail de lire, écrire et compter. Vous me direz que les rythmes scolaires sont impossibles. Mais nos générations, vous comme moi Monsieur le Maire, ne devrions-nous pas réclamer une pension d'invalidité

ou de traumatisme psychologique pour avoir subi des rythmes scolaires ô combien plus durs, vous vous rappelez ?

M. LE MAIRE : Je me rappelle... j'étais dans une bonne école, c'est celle que vous avez dirigée très longtemps.

Mme Monique ROPERS : J'ai travaillé 30 heures par semaine et je ne pleurais pas... ô combien plus dures bien sûr. Le résultat de la torture que nous avons subie n'est pas si mal. Les réformes ça dépend des modes. La mode aujourd'hui est à la chronobiologie. Certes, 45 mn d'attention et le cerveau ne capte plus, alors que penser des interminables conseils municipaux qui durent parfois très longtemps, excusez-moi...

M. LE MAIRE : La faute à qui ?

Mme Monique ROPERS : Faut-il en déduire qu'après 45 mn nous ne sommes plus conscients de ce que nous votons ?

Je ne comprends pas la logique «travailler moins pour un meilleur résultat». Les rythmes scolaires c'est un peu appliquer les 35 heures à l'école. C'est un alibi social, voire socialiste, ce n'est guère efficace, ça instille dans les mentalités une idéologie de loisirs et c'est coûteux. Mais oui, c'est vrai, ça va être coûteux. Depuis 40 ans nous subissons la pensée unique du pédagogisme, les sociologues, les psychologues, les écologues, les chronologues. J'ai travaillé là-dessus pendant deux jours et au moins je vous fais rire. Tous ces «logues» font parfois de bons constats mais les remèdes proposés sont souvent pire que le mal, laissons les «logues» loguer et revenons à la réalité du bon sens. La réforme PEILLON c'est plus d'animations socio-culturelles et je ne pense pas qu'il faille transformer l'école en centre de loisirs mais bien renforcer sa mission d'apprentissage des fondamentaux, comme je vous l'ai dit : lire, écrire et compter, nécessaires à la vie, à l'intégration. La démagogie pédagogue aura fini par tuer le goût de l'effort -les enfants ont besoin d'avoir l'amour du travail, la passion de la découverte et de la connaissance- transformant l'école en un lieu banal, vil et stérile comme c'est la banalité de notre époque. Donc voici une première raison qui explique mon doute, une réforme inutile, dogmatique et le dogmatisme qui a inspiré les réformes depuis 40 ans ont fait plus de mal à l'école que de bien. Bien sûr la commune devra payer les animateurs. Triste école où on accueille, où on occupe, où on s'amuse. Je ne vais pas vous parler de la facture, pour l'instant on n'en parlera pas. Bien sûr l'Etat a promis des dotations mais on sait ce que vaut la parole de l'Etat et on sait ce que valent les dotations. Elles permettront à peine de financer la première année et ensuite, lorsque les charges augmenteront, lorsque les animateurs auront de l'ancienneté, la dotation restera stable et c'est encore le contribuable local qui paiera. Il est facile de faire une réforme quand ce sont les autres qui paient, l'Etat impose et les communes vont payer et in fine, c'est toujours le contribuable qui trinque et ce contribuable, soumis à l'oppression fiscale depuis trois mois, il n'en peut plus, il crie «stop». Monsieur le Maire, les enseignants sont fatigués des réformes, les parents sont fatigués des réformes et les contribuables sont fatigués d'être ponctionnés pour des réformes inefficaces. Je vois que vous avez été raisonnable et que vous avez remis ça à 2014. Eh bien je vous félicite.

M. LE MAIRE : Ce serait peut-être bien qu'on puisse s'écouter les uns les autres et qu'il n'y ait pas ce brouhaha permanent dans la salle. Ce que je veux vous dire, Madame ROPERS, c'est que les enseignants et les parents que j'ai rencontrés sont plutôt satisfaits de cette réforme. Ils n'étaient pas d'accord sur le démarrage en 2013 dans une grande majorité mais dans toutes les réunions que nous avons eues avec Françoise FELLMANN, très très peu ont mis en cause cette réforme. Vous dites que c'est travailler moins, non ce n'est pas travailler moins, c'est travailler différemment, c'est se caler sur des rythmes biologiques qui ont été mieux étudiés et je crois qu'ici de grandes voix se sont exprimées et beaucoup d'expériences ont eu lieu dans cette ville. C'est vrai que ce n'est plus la même école que celle que nous avons dû connaître, Madame ROPERS. Moi quand j'ai démarré l'école maternelle de la Butte, il n'y avait effectivement pas la télévision, il n'y avait pas Internet mais nous devons aujourd'hui constater que notre société, la société dans laquelle nous vivons, la société dans laquelle vont vivre nos enfants et nos petits-enfants a considérablement changé, qu'il existe des nouveaux moyens d'apprentissage. Pratiquer du sport, des arts plastiques, du théâtre, apprendre à s'exprimer, faire de l'informatique, apprendre à réfléchir, organiser sa pensée, il me semble que tout ça va surtout permettre à nos enfants

d'être plus en phase avec la société d'aujourd'hui. Après, on l'aime ou on ne l'aime pas mais elle est comme ça et ça va leur permettre de mieux réussir leur vie. J'ai bien noté que vous me félicitez pour le fait d'avoir attendu 2014 pour l'application de cette réforme attendue par beaucoup de monde et sur laquelle je n'ai pas entendu beaucoup de critiques. Les critiques que j'ai pu entendre, c'était surtout sur le début de la mise en place. Pour le reste effectivement je retiendrai donc que vous êtes d'accord pour retarder mais pas d'accord sur la réforme.

M. Michel OMOURI : Merci Monsieur le Maire, c'est normal que vous souteniez cette réforme, elle vient du programme HOLLANDE. Simplement il faut quand même reconnaître qu'aujourd'hui il y a une contestation enseignante. Vous la minimisez, c'est normal. Quand vous dites que les parents d'élèves sont soi-disant d'accord, moi j'ai assisté à une réunion de parents d'élèves à Planoise où ma fille est scolarisée, tous, parents, enseignants, même une responsable d'association disait la même chose, ils la contestent dans son intégralité. Monsieur le Maire, on peut parler ?

M. LE MAIRE : Mais je ne dis rien !

M. Michel OMOURI : Je ne parle pas pour vous mais pour votre collègue.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, laissez-moi présider cette séance s'il vous plaît ! Je demande à tout le monde de respecter la parole mais ça s'adresse aussi à vous quand les autres parlent. Donc laissez parler M. OMOURI, je crois qu'il faut que chacun puisse entendre ce qu'il dit. Nous n'avons certainement pas dû assister aux mêmes réunions.

M. Michel OMOURI : Peut-être.

M. LE MAIRE : Et quand vous dites qu'il y a une contestation des enseignants, c'est vrai mais ce n'est pas sur la réforme, c'est sur le fait qu'elle démarre en 2013 ou en 2014.

M. Michel OMOURI : Tous reconnaissent un manque de concertation, Monsieur le Maire, c'est normal. Mais du point de vue des rythmes scolaires de l'enfant, la semaine passée à l'école risque d'être aussi chargée qu'auparavant, aujourd'hui c'est une réalité. Un rapport de l'Académie Nationale de Médecine de 2010 souligne le rôle néfaste de la semaine dite de 4 jours. On ne parle pas des problématiques des parents, je ne vous parle pas des problématiques d'associations, si le mercredi est retenu, Monsieur le Maire, qui auront un manque à gagner mais ça vous ne le dites pas. Maintenant j'en viens au financement. L'Etat dit qu'il apportera 50 € par an par élève et rajoutera si c'est possible 90 € pour les enfants issus de zone prioritaire. Simplement aujourd'hui on ne prend pas en compte les frais supplémentaires, à savoir l'encadrement, l'activité périscolaire, le fonctionnement des bâtiments communaux. L'Association des Maires de France a fait un chiffre, elle l'annonce à 150 € par élève et ça vous le savez. Donc voilà pourquoi cette réforme est néfaste pour les élèves et en plus elle est impopulaire.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI je ne comprends pas votre raisonnement parce que vous me dites qu'il y a un rapport de l'Académie de Médecine qui dit que la semaine de 4 jours c'est négatif. C'est vrai et c'est pour cela qu'on veut l'étendre à 4,5 jours. Là j'avoue qu'il va falloir que vous révisiez vos textes, j'avoue que je ne comprends pas. Vous avez dû mal étudier ça ou on n'a pas dû bien vous expliquer la note qu'on vous a préparée. Ce que je veux dire par contre, c'est qu'effectivement ça va coûter de l'argent mais c'est peut-être la différence entre une politique de gauche et une politique de droite. Nous, nous pensons que nos enfants, dans nos écoles, méritent bien que nous en fassions une priorité, ça mérite bien que dans le prochain projet municipal on mette une priorité forte sur l'enfant à l'école et qu'on mette des crédits là plutôt que de les mettre ailleurs parce que c'est une priorité. Pour moi tout euro investi dans le sport, dans la culture, dans l'apprentissage, dans l'école, est un euro favorable pour préparer l'avenir. Oui cela coûtera mais aujourd'hui déjà, cela nous coûte. Quand nous changeons notre mobilier scolaire, quand nous donnons des crédits pour l'animation socioculturelle, quand nous refaisons les écoles, nous ne sommes pas remboursés par l'Etat mais nous le faisons parce que c'est notre responsabilité et que c'est notre volonté politique de donner à l'école des moyens qui soient des moyens irréprochables pour faire en sorte que nos enfants, que vos enfants, que nos petits-enfants soient prêts à affronter les difficultés de la vie de demain qui, nous le savons, seront grandes.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, on a déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet en Commission à deux reprises, mais j'aurais aimé que les élus de la Commission puissent avoir un peu en amont le document qui a été affiché.

M. LE MAIRE : Pascal, ce n'est pas un document officiel, c'est le document que nous avons donné dans les réunions.

M. Pascal BONNET : Oui mais justement, les élus de la Commission auraient pu l'avoir.

M. LE MAIRE : Peut-être.

M. Pascal BONNET : On a largement échangé, c'est un sujet complexe. Moi ce qui me pose question surtout, c'est que les alternances quelles qu'elles soient, très souvent ont remis en question en profondeur l'Education Nationale et on ne travaille pas beaucoup dans la durée. La question des rythmes scolaires je pense qu'on trouvera des experts qui nous diront qu'il vaut mieux 4 jours, d'autres 4,5 jours, ce qu'il faut à un moment donné c'est fixer quelque chose et que ça ne change plus, moi je ne serais pas choqué qu'on revienne à 4,5 jours, après entre le mercredi et le samedi le débat est complexe...

M. LE MAIRE : Et il n'est pas tranché.

M. Pascal BONNET :... et il n'est pas tranché. Il y a les intérêts des familles recomposées, les intérêts des politiques touristiques et il y a l'intérêt des rythmes de l'enfant, certains disent qu'il vaut mieux une pause longue et d'autres deux pauses courtes. J'avoue que je n'ai pas d'avis bien tranché, c'est qu'on est dans une ville qui a été marquée par des travaux importants en matière de rythmes scolaires. Vous êtes obligés de choisir 2014 puisqu'on n'est pas en mesure, aujourd'hui, d'être prêt pour 2013, ça paraît évident. Ceci étant, vous avez soutenu largement le Président qui a été élu, vous connaissiez ses projets, donc le programme qui se met en place à partir de mars, on pouvait peut-être le mettre en place au printemps dernier et faire en 2013 ce que certains de vos collègues ont fait. On n'en est pas là, aujourd'hui ce sera 2014.

M. LE MAIRE : Si je l'avais fait en 2013 vous m'auriez reproché de ne pas avoir attendu 2014.

M. Pascal BONNET : Non mais si vous aviez eu le temps de faire correctement les choses, on n'est pas de mauvaise foi, il ne faut pas croire.

M. LE MAIRE : Mais vous savez très bien que ce n'était pas possible avant.

M. Pascal BONNET : Après il y a une question qui a été soulevée par Michel OMOURI qui est celle qui doit se poser à nous en tant qu'élus, c'est celle du coût et celle du financement. On ne sait pas encore exactement quel sera le coût. C'est vrai qu'il y a des choses qui se font déjà, il y a une politique d'accompagnement du périscolaire. Aurez-vous les moyens des ambitions que vous voulez porter d'un Etat qui ne sera pas forcément en mesure de répondre à tous les besoins que la société impose. Et vous avez suffisamment été inquiet dans le passé de désengagements ou d'accompagnements insuffisants de l'Etat pour que là on vous alerte Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Oui vous m'alertez et vous avez raison. J'ai bien noté que c'était dans le programme du candidat HOLLANDE effectivement de modifier les rythmes scolaires mais ce n'était pas précisé forcément à cette période et si je souscris au principe, je vous dis que je soutiens la réforme, je ne me sens pas lié par la date d'application. Il faudrait d'ailleurs qu'on essaie, dans les mois à venir, de travailler sur les enjeux locaux plutôt que de vouloir faire de la politique nationale à chaque conseil municipal. Je sais que beaucoup en ont fait, en ont rêvé, moi-même j'ai rêvé d'en refaire, maintenant je suis localo-local, donc je me concentre là-dessus. Les coûts, oui, Monsieur BONNET il y aura des coûts mais je vous le redis et c'est peut-être ce qui fera la différence entre vos propositions et les nôtres, nous parmi nos propositions c'est vrai que mettre de l'argent dans le sport, dans la vie associative, dans la culture, dans l'école, pour nous, pour moi, c'est capital. Ça coûtera mais on fera des économies ailleurs, on fera des choix, parce que pour nous, l'enfant de l'école maternelle à l'école primaire c'est notre responsabilité, tout comme le Département le fait en investissant largement dans les collèges.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, vous n'allez quand même pas croire que les valeurs que vous venez d'exposer ne sont pas partagées par nous-mêmes, je ne vais pas vous citer des grands noms historiques, universitaires, inspecteurs de l'éducation qui rejoignent ce que vous dites, tous persuadés que le meilleur investissement c'est l'éducation.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord alors.

M. Jean ROSSELOT : J'ai trois petites observations à faire, très rapidement. Très franchement, Monsieur le Maire, vous nous avez tellement apitoyés par vos gémissements et plaintes à l'encontre de l'Etat quand il y avait la moindre mise à charge des collectivités comme par exemple dans le dernier dispositif du service minimum d'accueil qu'on est surpris de cette étrange lacune de votre exposé consistant à occulter complètement les charges, les charges très importantes -je crois qu'elles ont été chiffrées par la Commission Nationale d'Evaluation-. Vous occultez carrément les charges qui vont résulter...

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

M. Jean ROSSELOT : ...vous auriez pu en dire un mot dans votre exposé...

M. LE MAIRE : Je vais vous en dire un mot si vous le souhaitez !

M. Jean ROSSELOT : ...les charges qui vont résulter de cette réforme et je pensais que vous alliez, comme vous le faites si bien d'habitude, vous engager à demander compensation et nous expliquer les termes de la compensation que vous alliez demander parce que c'est ce qu'on fait toujours, depuis les passeports jusqu'à l'école, quand l'Etat met à la charge et en général...

M. LE MAIRE : La compensation pour les passeports on ne l'a pas eue !

M. Jean ROSSELOT : ...Eh bien oui, justement... mais je suis quand même très surpris, vous venez dire : «on ne fait pas de politique nationale» mais vous en faites, ça vous sort par les yeux, par la tête, par les cheveux, vous en faites en creux parce que la moindre des objectivités, si vous ne faisiez pas de politique nationale, aurait été d'évoquer tout de suite, de nous dire dans quelle mesure et comment vous alliez exiger une compensation de l'Etat, ce qui est la moindre des choses.

Deuxième observation, on revient à un régime qui a déjà existé, ça va ça vient. Vous dites avoir recueilli des opinions favorables, très bien, moi ce n'est pas du tout ce que j'entends. Je dirai qu'au mieux c'est extrêmement controversé parce qu'il ne vous a pas échappé qu'une telle réforme, même si elle présente -je suis un peu comme Pascal BONNET, je ne peux pas exactement dire, je ne suis pas spécialiste- mais même si elle présente un intérêt de pertinence éducative pour l'enfant, pour le jeune, elle représente quand même une perturbation des rythmes familiaux, des rythmes professionnels, des rythmes associatifs, des rythmes sportifs et ça ne se traite pas comme ça.

Troisième observation, soyons un peu optimistes et positifs, peut-être l'opportunité est-elle intéressante à saisir de confectionner un projet éducatif territorial. Ce n'est pas du tout une obligation dans le décret qui a été publié, c'est tout à fait facultatif.

M. LE MAIRE : C'est ce que nous allons faire, je l'ai dit.

M. Jean ROSSELOT : Je souhaite que ce projet éducatif territorial connaisse un succès aussi grand que celui de l'action de réussite éducative qui avait été mise en place dans la décennie précédente et dont vous-même d'ailleurs aviez reconnu la pertinence. Mais si nous faisons convenablement un projet éducatif territorial, peut-être arriverons-nous, pour notre ville, à des dispositifs plus pertinents, plus cohérents. Je ne comprends pas la maladresse de votre exécutif, de vous-même, d'avoir par exemple... alors si on arrive à corriger cela dans le projet éducatif je suis content, mais quand vous voyez que la Ville refuse, alors même que les services de la ville trouvaient que c'était une bonne idée, qu'une école privée propose, alors que nous en manquons terriblement -où elle est la gauche, où elle est la droite, où elle est la faille ?- de places en crèches, que la Ville refuse de donner suite à une proposition d'un organisme dont

c'est le cœur de métier que de faire de l'éducation et en particulier sur la petite enfance, que la Ville refuse ça, mais elle est où la gauche ?

M. LE MAIRE : Mais de quoi parlez-vous ?

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas à vous le dire mais c'est la vérité.

M. LE MAIRE : Je ne vois même pas de quoi vous parlez !

M. Jean ROSSELOT : Vous m'invitez aux consultations que vous avez avec les syndicats, les enseignants et les professeurs ? Alors moi je ne vous invite pas à celles qui me donnent les informations. En tout cas je ne serais pas fier de votre façon de procéder quand vous dites : je suis de gauche, j'aime l'école, etc., je trouve que c'est nul.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je ne vois pas ce dont vous parlez...

M. Jean ROSSELOT : Moi je vois très bien !

M. LE MAIRE : Vous voyez, heureusement ! Moi je sais qu'ici à Besançon et ce n'est pas vous qui allez changer les choses, il n'y a pas de guerre de religions au niveau de l'école. Je rencontre fréquemment les responsables de l'enseignement catholique et il n'y a aucune difficulté avec eux puisque nous avons signé des accords qui sont d'ailleurs passés dans ce conseil municipal. Donc je ne vois absolument pas à quoi vous faites allusion. Cela dit je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que financer l'école c'est une charge nouvelle. Je suis désolé, pour moi financer l'école ce n'est pas une charge, c'est un devoir, c'est ça aussi la différence entre vous et nous. Alors je vous comprends bien, c'est très difficile, il faut que vous ramiez à contre-courant. Vous avez dû vous poser la question mais au fond, le Maire et la Municipalité ont raison de reporter cette réforme d'une année, qu'est-ce qu'on va pouvoir dire pour s'opposer ? Alors bien sûr, comme d'habitude vous essayez de trouver des arguments qui n'en sont pas. Quand je vois même que votre leader M. OMOURI cite une étude de la Faculté de Médecine en se trompant sur les conclusions de cette étude, on peut se demander si vous avez vraiment travaillé le dossier. Je pense que vous ne l'avez pas travaillé. S'agissant du projet éducatif territorial, je l'ai dit, nous le ferons. Quant au coût, je ne l'ai peut-être pas dit mais je vais vous le donner, je l'ai dit dans toutes les réunions, nous pensons que c'est certainement un coût entre 1 M€ et 1,5 M€. Donc ce n'est pas du tout quelque chose qui est caché mais nous sommes en train, effectivement, de travailler là-dessus parce qu'il y a des choses qui existent déjà, nous ne partons pas de rien mais nous avons la volonté de le faire. Voilà, c'est tout, c'est un choix politique.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je voudrais revenir sur les propos de Mme ROPERS. Je pense qu'ici on est dans une enceinte conseil municipal, pas sur un divan d'analyse. Je pense que l'important, quand on est allé à l'école c'est aussi d'en sortir et ce que m'ont appris les enseignants à un moment donné c'est qu'il y a trente ans, un professeur qui s'appelait le Professeur MONTAGNER a travaillé à Besançon sur les rythmes scolaires, c'est un des spécialistes mondiaux de la question et il nous a éclairés sur la pertinence de ces propos et la pertinence de cette semaine-là. Au-delà des experts, je vous rappelle quand même une phrase : «s'agissant de la semaine de 4 jours, elle devrait être purement et simplement interdite. Les vacances d'été pourraient être raccourcies de 2 ou 3 semaines». Ce spécialiste-là c'est l'UMP. En 2010 c'est son projet. En 2011 je vous rappelle également que la consultation de Luc CHATEL est arrivée au même constat. Elle est arrivée au même constat mais elle n'est pas passée à la réforme et je pense que le courage de la gauche, l'honneur de la gauche, aujourd'hui, en temps de crise, c'est justement de porter cette réforme que tout le monde attend depuis longtemps. Cette réforme-là c'est bien aujourd'hui à l'UMP de la critiquer, j'ai l'impression que vous êtes orphelin de SARKOZY aujourd'hui.

Quelles sont les propositions aujourd'hui ? On n'a pas entendu de propositions pour la Ville de Besançon, on n'a pas entendu de propositions par rapport à votre réforme scolaire. Donc en ce qui me concerne ce n'est pas un désengagement de l'Etat, vous l'avez entendu, le Maire l'a dit, c'est un engagement, c'est une priorité que va se donner la Ville de Besançon et je pense que notre ville est directement concernée. Elle s'est clairement engagée, elle s'engage en 2014 à proposer un projet éducatif territorial ambitieux, intégrant la dimension du périscolaire. Donc ça nécessitera bien entendu

des moyens et surtout de la concertation et une volonté politique et nous avons misé sur l'intelligence collective, on a aussi écouté les gens, on a fait des réunions à un moment donné et on a choisi cette date. Ce n'est pas politique qu'on ait choisi cette date, c'est avec les citoyens de Besançon et avec les spécialistes. Je pense qu'à un moment donné il faut aussi parler de l'enfant, on n'en a pas beaucoup entendu parler ce soir sur cette réforme, en tout cas en ce qui vous concerne. Moi, en ce qui me concerne, je trouve que les chiffres sont inquiétants. Des études : l'OCDE, l'étude PISA, des études nationales montrent des disparités flagrantes aujourd'hui qui me paraissent inquiétantes, surtout quand on est de gauche, liées aux origines sociales. La France est le 27^{ème} pays sur 34 de l'OCDE par rapport aux disparités. Je pense que cette réforme-là ce n'est pas simplement celle des rythmes scolaires mais c'est celle qui va justement remettre les piliers de l'éducation sur une base solide. Cette réforme on va la faire, on l'accompagne, c'est logique mais j'aimerais bien savoir quelles sont vos propositions ce soir. Merci.

M. LE MAIRE : Merci de rappeler quelles étaient les réformes envisagées et qui n'ont pas été suivies. A l'époque si elles étaient passées, elles auraient été certainement de bonnes réformes mais aujourd'hui comme nous les mettons en place, elles deviennent inévitablement de mauvaises réformes.

Mme Martine JEANNIN : Depuis de nombreuses années et presque à chaque changement de gouvernement, on parle de l'Education Nationale et des changements qu'il serait urgent d'opérer. Il faut dire que le «mammouth» comme le disait M. ALLEGRE est difficile à transformer, il y a de nombreuses résistances. On s'attendait, avec le décret de M. PEILLON, à une grande réforme, que quelque chose de grand change enfin. Mais on sait juste à ce jour que les enfants iront à l'école soit les mercredis matin, soit les samedis matin. On sait par ailleurs que cela posera des problèmes pour les transports, pour les cantines, pour les activités périscolaires, pour les associations qui avaient pris l'habitude de s'occuper des enfants le mercredi matin, autrement dit beaucoup de nos concitoyens sont impactés par la réforme. Et c'est sans compter le coût que vont générer tous ces changements puisqu'on entend qu'il faudra trouver 600 millions d'euros pour faire face aux nouvelles dépenses. Donc moi je n'ai pas la solution là pour Besançon, simplement il faudra prévoir un grand débat national avec toutes ces catégories concernées par la réforme. J'allais vous poser la question de savoir si vous alliez commencer sur la rentrée 2013 mais j'ai entendu par un tweet ce matin que vous attendiez 2014 et je pense que c'est très bien comme ça. Il faut le temps de la concertation.

M. LE MAIRE : Au passage on ne parle plus de cantine mais de restaurant scolaire et pour nous c'est différent. Je vous rappelle que quand il y a une demi-journée d'école il n'y a pas de restaurant scolaire donc ce problème ne se posera pas mais il est vrai que ça pose des problèmes d'organisation familiale, que cela pose des problèmes à voir avec les associations sportives, tous ces problèmes-là exacts, c'est pour cela que nous allons lancer dès le mois d'avril une vaste réforme pour bâtir un vrai projet éducatif territorial. C'est parce que c'est compliqué qu'il faut prendre un peu de temps.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire vous savez, pour ce qui est des valeurs, encore une fois vous n'en avez pas le monopole. J'ai appartenu à l'exécutif d'une grande collectivité territoriale, la Région de Franche-Comté, qui s'est illustrée mais vraiment illustrée parce qu'elle avait «mis le paquet», pendant 10 ou 20 ans sur l'éducation, en particulier sur la construction des lycées. On est tous d'accord. Alors les propositions Monsieur LEUBA, je vous dirai que dans la décennie écoulée, je siége ici à peu près depuis un peu plus de 10 ans, les grandes politiques de réussite éducative ajoutées aux multiples possibilités qu'offrait l'Acsé, la politique de rénovation urbaine et de cohésion sociale de l'agence de cohésion sociale, on ne vous a pas demandé à ce moment-là quelles étaient vos propositions puisque vous décliniez au plan local les grandes lignes qui venaient du gouvernement UMP de l'époque. Aujourd'hui on attend votre projet éducatif parce que c'est quand même vous qui êtes aux manettes et je souhaite que ce projet éducatif soit riche de cohérence, de plus values notamment pour les places de crèches et de meilleure prise en compte effectivement de l'associatif et du sportif. Je crois avoir répondu à votre désiderata.

M. LE MAIRE : Non, pas vraiment mais ce n'est pas grave.

M. Jean ROSSELOT : Mais ce n'est pas à vous que je répondais Monsieur le Maire.

M. Michel OMOURI : Juste pour répondre à ce que vous disiez tout à l'heure par rapport à l'étude, oui c'est 4,5 journées, c'est moi qui ai fait une erreur de lecture. Maintenant pour parler au niveau national, juste pour répondre à M. LEUBA, oui M. SARKOZY va devenir bientôt un recours vu la situation de la France. Maintenant on va revenir un peu quand même sur le fond du dossier parce qu'on parle, on parle mais on ne vient pas sur le concret. Les associations qui ont un manque à gagner Monsieur le Maire, est-ce que vous vous engagez ce soir à financer la différence de la perte ? Vis-à-vis des temps partiels vous n'en parlez pas, vous ne parlez pas des parents qui ont pris leur mercredi, ceux-là vous leur dites : «débrouillez-vous». Et pour terminer les 1,5 million d'euros, vous l'avez pris sur quelle base ? 50 € par élève ou 150 € par élève Monsieur le Maire ? Parce que là vous ne le dites pas. Est-ce que vous avez comptabilisé les frais supplémentaires ? Ça vous ne le dites pas. On sait très bien comme vous avez l'habitude de gérer, quand on dit 1,5 M€ à mon avis on est parti peut-être à 2 millions, voire 3 millions, on voit l'exemple de la cuisine centrale.

M. LE MAIRE : 10 pendant que vous y êtes ! Je pense que ça ne mérite même pas que je réponde à ça. De toute façon il y a un grand débat qui va être engagé, on va construire un projet et c'est ça qui va vous ennuyer, avec les enseignants, avec les parents d'élèves, avec les forces syndicales, avec la population de cette ville. Maintenant, vous voulez que je vous dise, si c'est 1 M€, 1,2 M€, 1,3 M€, 1,5 M€ mais aujourd'hui je ne le sais pas, il faut que nous regardions, que nous bâtissions ce projet. Monsieur OMOURI vous avez largement parlé, je passe la parole à M. BONNET.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, Jean ROSSELOT a bien eu raison tout à l'heure de rappeler à quel point les collectivités comme le Conseil Régional a pendant près de 20 ans répondu aux carences en matière de bâtiments qui résultaient des insuffisances de financement de l'Etat -gauche - droite confondues d'ailleurs-. Les transferts de compétences souvent ont amené les collectivités à répondre à ce que l'Etat n'avait pas fait. Maintenant on a plus de sécurité pour les collectivités depuis que Jean-Pierre RAFFARIN a fait en sorte que les transferts de compétences soient compensés financièrement, même si ce n'est pas toujours simple. On revient justement au débat de Besançon, vous nous demandez quel est notre projet, on aura sans doute un projet à présenter, le vôtre n'est pas encore fait donc ne nous demandez pas de présenter le nôtre. Simplement ce que j'ai entendu dans votre réponse c'est qu'a priori vous aviez conscience que vous n'auriez pas, de la part de l'Etat, les moyens des ambitions que vous avez pour le projet éducatif en question. Dans la mesure où on a aussi, en 2014, l'idée d'être en charge des responsabilités de la Ville à votre place, on a aussi le souci des économies qu'il y aura à réaliser pour ne pas augmenter les impôts et avoir une ambition aussi parce qu'on est aussi, nous, soucieux d'avoir une ambition en matière éducative, culturelle et sportive. Il faudra donc faire des choix, vous avez dit vous-même qu'il faudra faire des économies ailleurs, alors est-ce que vous savez dès maintenant où vous envisagez de faire les économies ?

Mme Françoise FELLMANN : Je vais répondre comme ça, en vrac parce que je n'ai pas noté ce qui a été dit. Concernant l'enseignement privé, je rappelle qu'au niveau de la concertation nous avons rencontré les associations dont l'APEL, l'Association des Parents de l'Enseignement Catholique je crois, si ma mémoire est bonne. J'ai noté quelques mots comme ça : coût, charges, problèmes mais le mot charge est revenu souvent, c'est vrai que les gosses c'est une vraie charge, on est juste en train de parler des gamins, on a dit que c'était au cœur du projet...

M. LE MAIRE : C'est révélateur !

Mme Françoise FELLMANN : Je suis désolée mais pour moi on parle des enfants et on a dit qu'on y mettrait les moyens. Certaines villes disent que ça fera 4 points de plus d'impôt, mais on peut aussi dire que ce n'est pas 4 points de plus d'impôt, c'est simplement des choix, d'autres choses qu'on ne fera pas. Je trouve inadmissible qu'on n'imagine même pas ça. Les termes avec lesquels vous en parlez me dérange.

Par rapport au projet éducatif, je rassure Jean ROSSELOT, je pense qu'on va savoir travailler car ce qui est important dans cette réforme, et je l'ai dit tout à l'heure, c'est de travailler aussi avec les partenaires. Les partenaires comme par exemple les enseignants -on n'en a pas trop parlé- mais je travaille avec des enseignants, j'ai fait des réunions avec les directeurs, ils étaient à fond pour 2014 et pas pour 2013 mais par contre ils sont prêts à travailler avec nous, il y en a qui m'ont déjà téléphoné en disant :

vous avez choisi 2014, c'est bien, on va pouvoir travailler. Ils sont prêts à démarrer sur le projet éducatif et quand on parle d'éducation il faut parler des enseignants sinon ça me pose un problème. Donc c'est quelque chose pour moi qui est obligatoire. Mme ROPERS parlait du socle commun, savoir lire, écrire et compter. A partir de là, on l'inscrit dans un projet éducatif et on le décline, qu'on soit enseignant, qu'on soit association car quand on fait de la gym on compte, quand on danse on compte, etc., si on fait du théâtre on s'exprime. Le socle commun existe à l'école et ensuite on le décline chacun à notre niveau pour travailler avec les enfants dans ce sens-là. J'ai entendu parler juste un tout petit instant du SMA (Service Minimum d'Accueil), je pensais que ce serait M. OMOURI mais c'est M. ROSSELOT qui en a reparlé. En tout cas je vous rassure, c'est une très bonne réforme, on va y travailler, il y aura un très beau projet pour 2014, dans l'intérêt des enfants et pour le coût, vous l'avez dit, 150 € ce n'est pas un scoop, c'est écrit dans tous les journaux depuis trois mois, c'est une estimation de l'Association des Maires. On ne part pas de rien, je crois quand même que M. ROSSELOT l'a dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il se passe déjà des choses, on a déjà du personnel, on a déjà des activités. Si aujourd'hui vous nous demandiez combien on fait de personnels, on ne peut pas vous répondre, c'est évident. C'est pour cela qu'on veut démarrer en 2014... autrement on pourrait démarrer en 2013 si on savait déjà tout, donc si on veut concerter et travailler tranquillement, je pense qu'il faut nous laisser ce temps, on a les trois mois avant les vacances, on aura après les trois mois d'après, c'est vrai qu'on a à peu près six à huit mois pour travailler ce projet et je pense que dans ce temps-là on y arrivera et qu'on aura un beau projet éducatif pour la campagne des élections 2014.

M. LE MAIRE : Vous voyez Messieurs et Mesdames de la minorité, je suis un peu déçu, vraiment, mises à part une ou deux interventions car je pensais, quand il s'agit de nos enfants, de notre avenir, qu'on pouvait au moins là-dessus être d'accord. Vous auriez pu être d'accord avec nous pour dire : «Monsieur le Maire, votre décision de reporter à 2014 est une bonne décision, ça nous permet de travailler ensemble là-dessus». Ce n'est pas du tout électoral mais vous ne pensez qu'à ça, je ne pense pas élections, je pense travail ici à Besançon. On a encore un an à travailler et j'espère un peu plus même, mais vous ne pensez qu'à ça. Au moins là-dessus on aurait pu avoir un consensus. Mais non, il vous faut absolument trouver des arguments pour pouvoir dire que ce n'est pas bien. Je crois qu'au fond là vous vous trompez et que même vos électeurs n'attendent pas ça forcément de vous. Le débat est clos, on ne va pas en rajouter».

Après un large débat, le Conseil Municipal a pris acte de cette information relative à la réforme des rythmes scolaires.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.